



STATISTIQUES DE 2014 SUR LES MOUVEMENTS INTERNATIONAUX DE DECHETS DANGEREUX ET DE MATIERES RECYCLABLES DANGEREUSES

Division de la réduction et de la gestion des déchets

Environnement et Changement climatique Canada

Avril 2018

N° de cat. : En11-7F-PDF

ISSN : 1927-226x

À moins d'avis contraire, il est interdit de reproduire le contenu de cette publication, en totalité ou en partie, à des fins de diffusion commerciale sans avoir obtenu au préalable la permission écrite de l'administrateur du droit d'auteur d'Environnement et Changement climatique Canada. Si vous souhaitez obtenir du gouvernement du Canada les droits de reproduction du contenu à des fins commerciales, veuillez demander l'affranchissement du droit d'auteur de la Couronne en communiquant avec :

Environnement et Changement climatique Canada

Centre de renseignements à la population

7^e étage, édifice Fontaine

200, boulevard Sacré-Cœur

Gatineau (Québec) K1A 0H3

Téléphone : 819-997-2800

Ligne sans frais : 1-800-668-6767 (au Canada seulement)

Courriel : ec.enviroinfo.ec@canada.ca

Photos : © Environnement et Changement climatique Canada

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par la **Ministre de l'Environnement et du Changement climatique**, 2016

Also available in English

Table des matières

Contexte.....	1
Mouvements de déchets dangereux et de matières recyclables dangereuses vers ou à partir du Canada.....	2
1. Importations	3
2. Exportations.....	7
3. Transits.....	11

Liste des figures

Figure 1 : Exportations, importations et transits de déchets dangereux et de matières recyclables dangereuses 2005-2014.....	2
Figure 2 : Type d'opération pour les importations canadiennes de déchets dangereux et de matières recyclables dangereuses de 2014	3
Figure 3 : Importations canadiennes de déchets dangereux de 2014 par opération d'élimination	4
Figure 4 : Importations canadiennes de matières recyclables dangereuses de 2014 par opération de recyclage.....	5
Figure 5 : Comparaison des importations canadiennes de déchets dangereux et de matières recyclables dangereuses en 2013 et 2014 par province	6
Figure 6 : Type d'opération pour les exportations canadiennes de déchets dangereux et de matières recyclables dangereuses de 2014	7
Figure 7 : Exportations canadiennes de déchets dangereux de 2014 par opération d'élimination	8
Figure 8 : Exportations canadiennes de matières recyclables dangereuses de 2014 par opération de recyclage.....	9
Figure 9 : Comparaison des exportations canadiennes de déchets dangereux et de matières recyclables dangereuses en 2013 et 2014 par province	10

Contexte

Au Canada, la responsabilité de la gestion des déchets dangereux et des matières recyclables dangereuses est partagée entre les trois paliers gouvernementaux. Le gouvernement du Canada, quant à lui, réglemente les mouvements internationaux de déchets dangereux et de matières recyclables dangereuses.

Les accords internationaux jouent un rôle essentiel dans la gestion des enjeux environnementaux au Canada et à l'étranger. À cet égard, le Canada a adhéré aux accords internationaux suivants : la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination, la Décision du Conseil de l'Organisation de coopération et de développement économiques concernant le contrôle des mouvements transfrontières de déchets destinés à des opérations de valorisation, et l'Accord entre le Canada et les États-Unis concernant les déplacements transfrontaliers de déchets dangereux.

Le Canada applique les accords internationaux auxquels il a adhéré en adoptant des règlements internes en vertu de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)*. En 1992, le Canada a introduit un règlement afin de contrôler et surveiller les mouvements de déchets dangereux. En 2005, le Canada a amélioré et renforcé l'ancien régime en adoptant le *Règlement sur l'exportation et l'importation de déchets dangereux et de matières recyclables dangereuses (REIDDMRD)*.

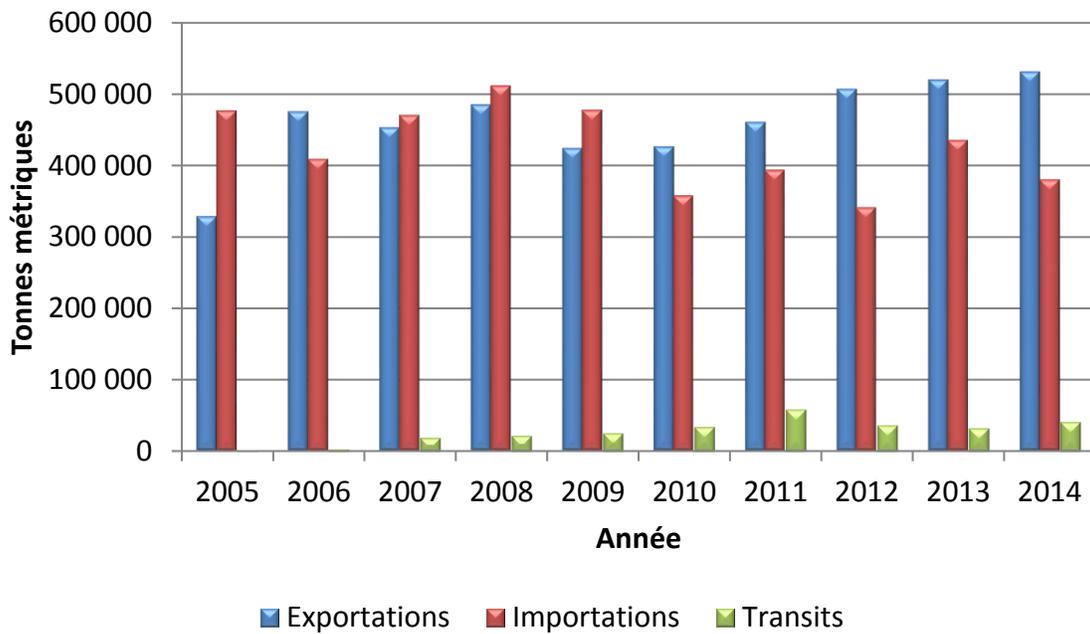
Le REIDDMRD régit les mouvements internationaux de déchets dangereux et de matières recyclables dangereuses au Canada. Les statistiques présentées dans la prochaine section montrent le statut des importations, exportations et transits pour les dix dernières années. Par la suite des statistiques sur les mouvements spécifiques à l'année 2014 sont présentées¹. Le rapport présente aussi des renseignements sur les types d'opérations conduites sur les déchets dangereux et les matières recyclables dangereuses suite à leur importation, exportation ou transit. Les opérations d'élimination et de recyclage décrites dans ce document sont énumérées dans les Annexes 1 et 2 du REIDDMRD.

¹ Veuillez noter que les données présentées dans ce rapport sont régulièrement révisées lorsque de nouvelles informations sont rendues disponibles. C'est pourquoi les informations présentées ici peuvent différer des informations publiées dans d'autres rapports.

Mouvements de déchets dangereux et de matières recyclables dangereuses vers ou à partir du Canada

La quantité totale de déchets dangereux et de matières recyclables dangereuses exportée du Canada est en augmentation depuis 2009 (Figure 1). Pendant cette même période, les quantités importées ont fluctué. Les quantités totales de déchets dangereux et de matières recyclables dangereuses transitant par le Canada sont peu importantes comparativement aux quantités exportées et importées.

Figure 1 : Exportations, importations et transits de déchets dangereux et de matières recyclables dangereuses 2005-2014

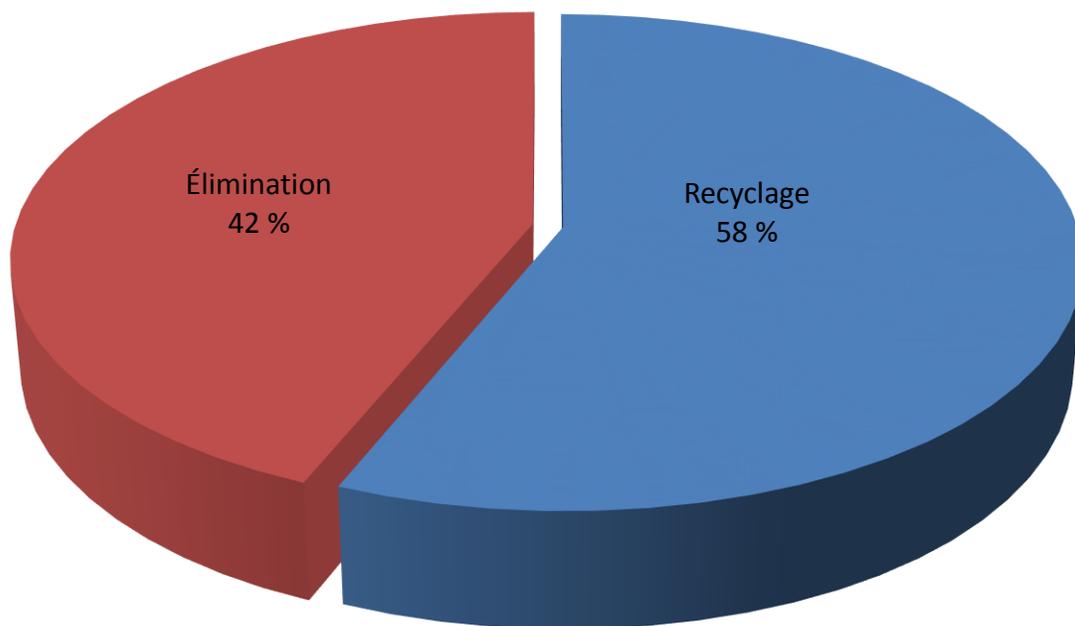


1. Importations

La quantité totale de déchets dangereux et de matières recyclables dangereuses importés au Canada a diminué de 13 % en 2014, passant de 435 300 tonnes métriques en 2013 à 380 600 tonnes métriques en 2014 (Figure 1). Pour importer cette quantité de déchets ou matières recyclables dangereuses en 2014, il y a eu 22 040 mouvements transfrontaliers.

De tous les déchets dangereux et matières recyclables dangereuses importés en 2014, 42 % étaient importés à des fins d'élimination et 58 % étaient destinés au recyclage (Figure 2). En 2013, les proportions étaient similaires à 44 % et 56 %, respectivement.

Figure 2 : Type d'opération pour les importations canadiennes de déchets dangereux et de matières recyclables dangereuses de 2014

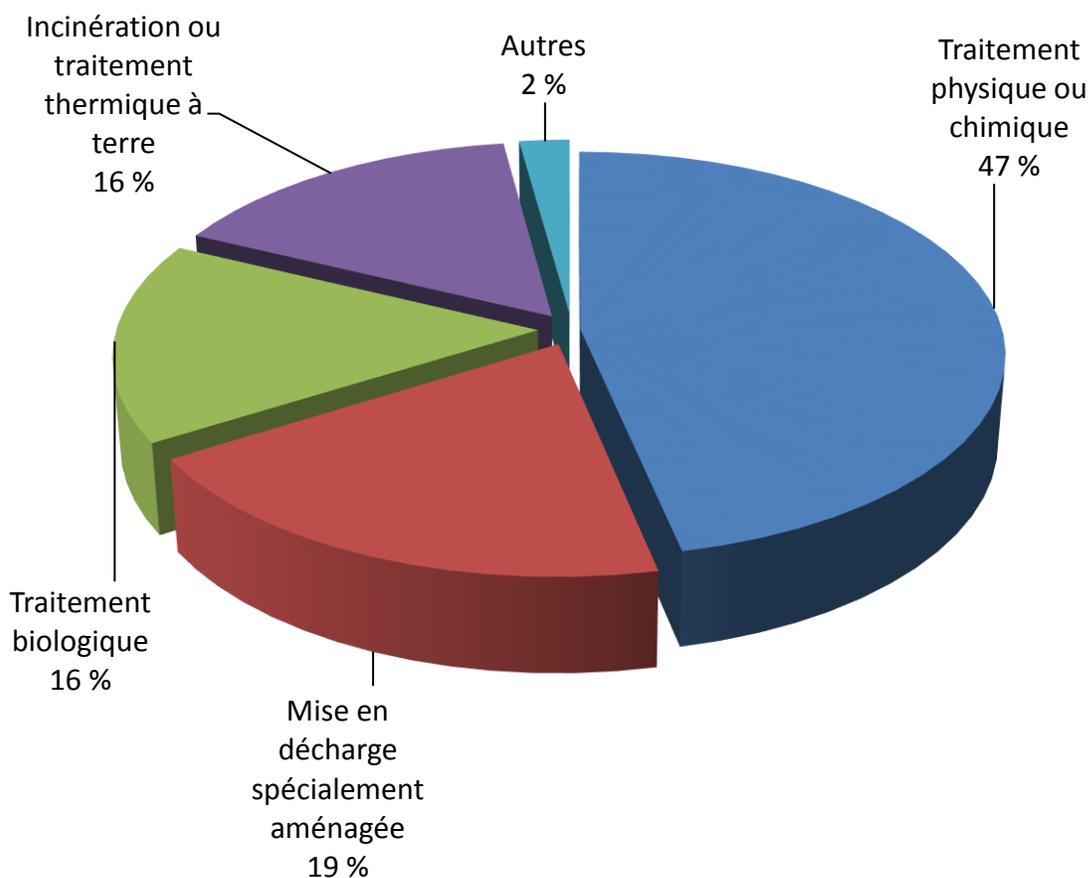


Parmi les déchets dangereux importés pour élimination en 2014, on retrouvait des déchets ayant pour éléments constituants ou contaminants :

- des composés de métaux dangereux;
- des solvants organiques halogénés;
- déchets bitumineux provenant du raffinage, de la distillation et de traitement pyrolytique de matières organiques;
- des sous-produits de la fabrication de l'aluminium.

Les déchets dangereux importés à des fins d'élimination ont soit : subi un traitement chimique ou physique (47 %); été envoyés à des décharges spécialement aménagées (19 %); reçu un traitement thermique (16 %); subi un traitement biologique (16 %) (Figure 3). Les déchets restants (2 %) ont fait l'objet d'une opération intérimaire telle que le regroupement ou le mélange, le reconditionnement ou l'entreposage provisoire avant leur élimination finale.

Figure 3 : Importations canadiennes de déchets dangereux de 2014 par opération d'élimination

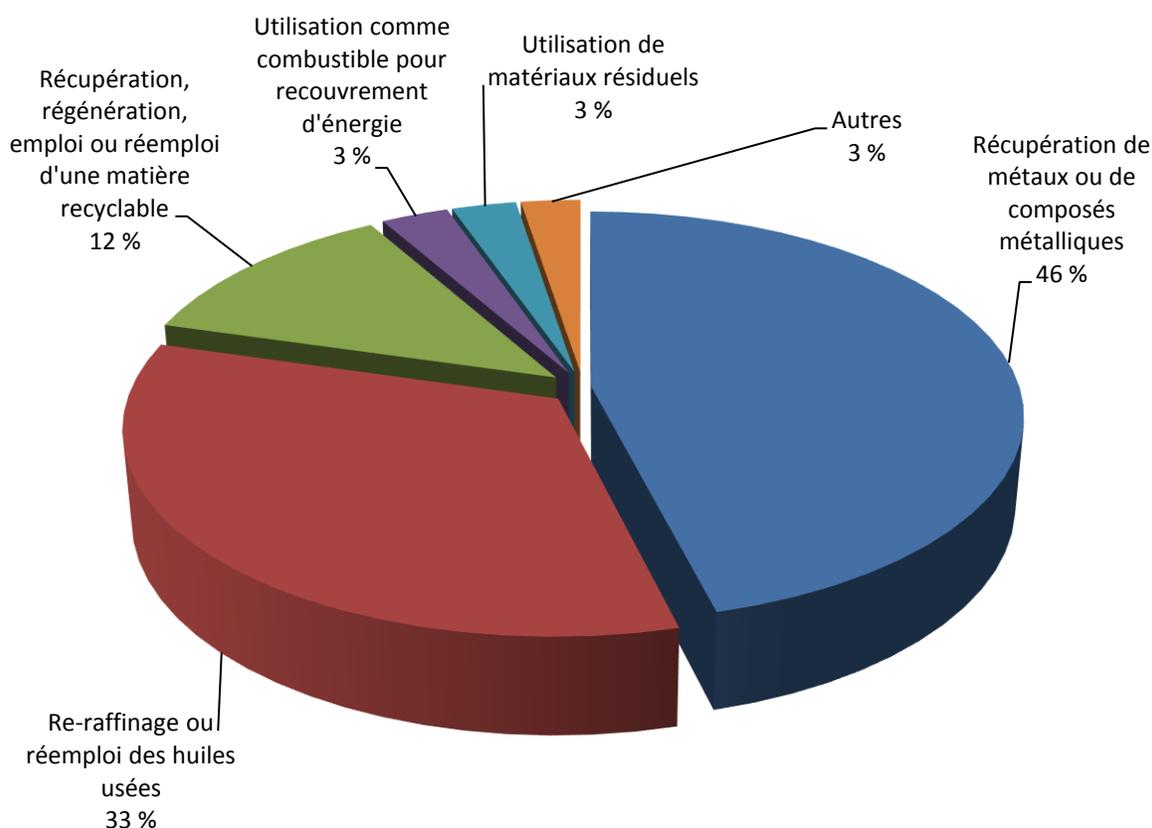


Parmi les matières recyclables dangereuses importées en 2014, on retrouvait :

- des déchets d'accumulateurs électriques au plomb et à l'acide;
- des fluides hydrauliques;
- des liqueurs provenant du décapage des métaux;
- des déchets ayant pour éléments constitutifs ou contaminants des composés métalliques dangereux.

Les matières recyclables dangereuses importées à des fins de récupération en 2014 étaient destinées principalement: à la récupération de métaux ou composés métalliques (46 %); au re-raffinage ou réemploi des huiles usées (33 %) ou à la récupération d'une matière recyclable (12 %) (Figure 4).

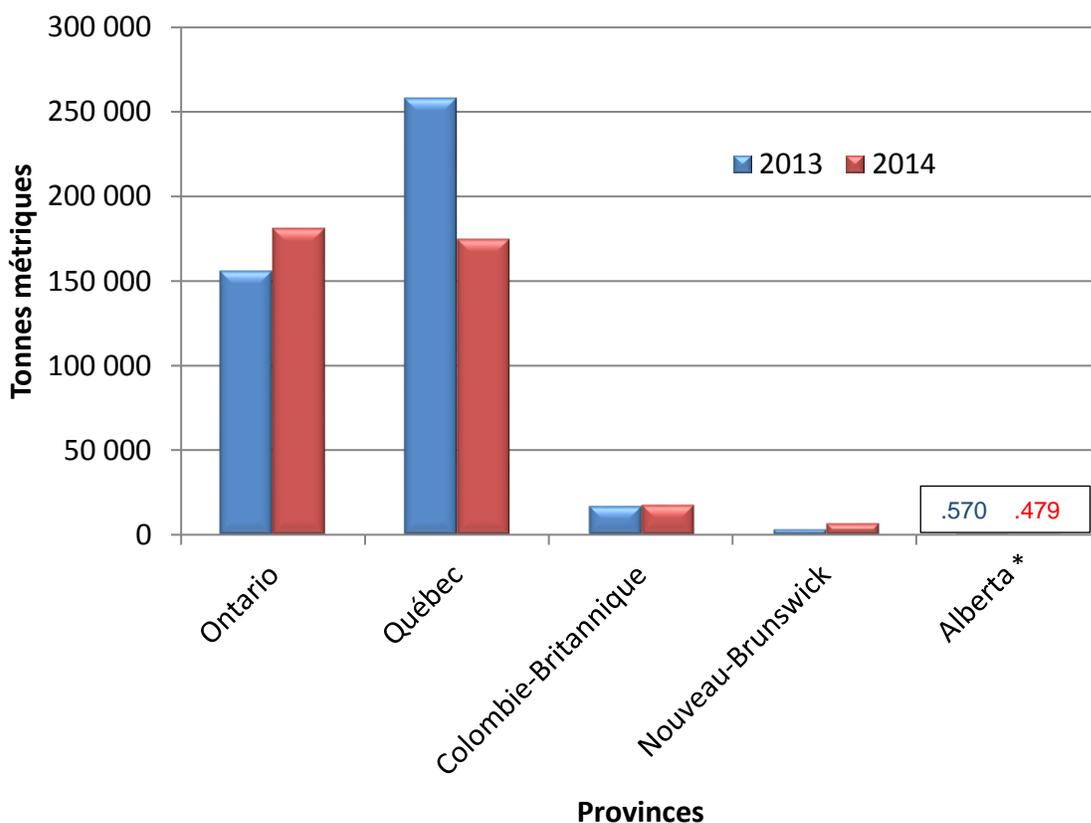
Figure 4 : Importations canadiennes de matières recyclables dangereuses de 2014 par opération de recyclage



Comme dans le passé, plus de 99 % des déchets dangereux et des matières recyclables dangereux importés au Canada en 2014 provenaient des États-Unis. La majorité des autres importations étaient en provenance du Nigeria, de la Jamaïque et de la Norvège.

Ces importations étaient destinées à cinq provinces, incluant le Québec et l'Ontario qui ont reçu près de 95 % de celles-ci. Les trois autres provinces ayant reçu des importations de déchets dangereux et de matières recyclables dangereux ont été la Colombie-Britannique, le Nouveau-Brunswick et, dans une moindre mesure, l'Alberta. Aucun déchet dangereux ou matière recyclable dangereuse n'a été importé dans les autres provinces ou territoires (Figure 5).

Figure 5 : Comparaison des importations canadiennes de déchets dangereux et de matières recyclables dangereux en 2013 et 2014 par province



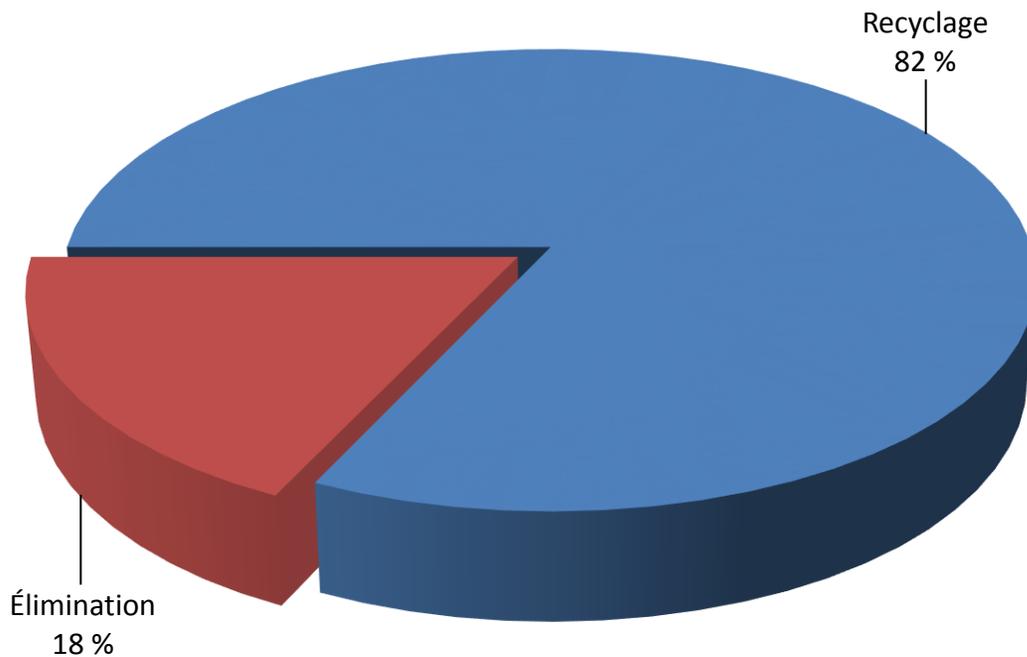
*Alberta : 570 et 479 tonnes métriques en 2013 et 2014 respectivement. Ces quantités sont trop petites pour apparaître sur le graphique

2. Exportations

La quantité totale de déchets dangereux et de matières recyclables dangereuses exportée du Canada a augmenté de 2 % en 2014, passant de 519 100 tonnes métriques en 2013 à 530 434 tonnes métriques en 2014 (Figure 1). Pour exporter cette quantité de déchets ou matières recyclables dangereuses en 2014, il y a eu 15 332 mouvements transfrontaliers.

De tous les déchets dangereux et matières recyclables dangereux exportés en 2014, 18 % étaient exportés à des fins d'élimination et 82 % étaient destinés au recyclage (Figure 2), soit des proportions identiques depuis 2012.

Figure 6 : Type d'opération pour les exportations canadiennes de déchets dangereux et de matières recyclables dangereuses de 2014



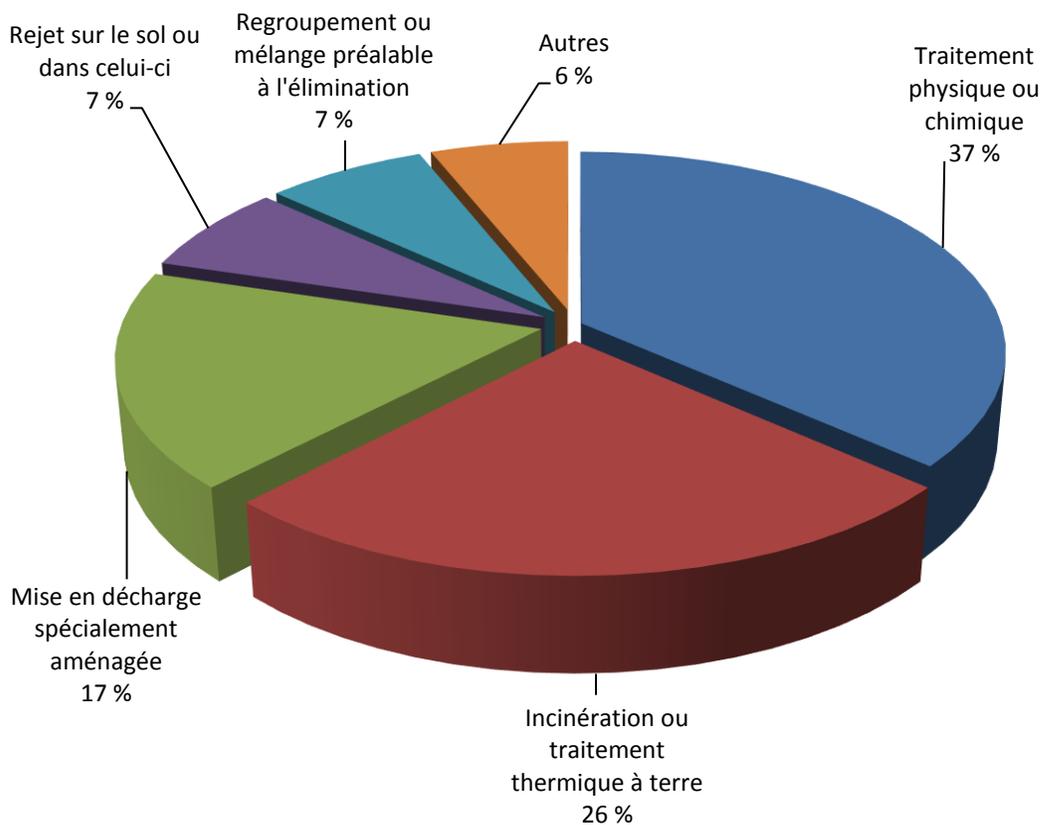
Parmi les déchets dangereux exportés en 2014, on retrouvait :

- des déchets contenant des matières dangereuses du point de vue de l'environnement;
- des déchets de mélanges ou émulsions huile/eau ou hydrocarbure/eau;
- des déchets de solutions acides ou basiques;
- des acides sulfuriques résiduels;

- des déchets ayant pour éléments constitutifs ou contaminants des composés de métaux dangereux et des liqueurs provenant du décapage des métaux.

La majorité des déchets dangereux exportés à des fins d'élimination ont soit : subi un traitement physique ou chimique (37 %); été incinérés ou ont subi un traitement thermique (26 %); été envoyés à des décharges spécialement aménagées (17 %); été rejetés sur le sol ou dans celui-ci (7 %); ou été regroupés ou mélangés préalablement à leur élimination finale (7 %) (Figure 7). Les déchets restants (6 %) ont été essentiellement injectés en profondeur dans le sol.

Figure 7 : Exportations canadiennes de déchets dangereux de 2014 par opération d'élimination

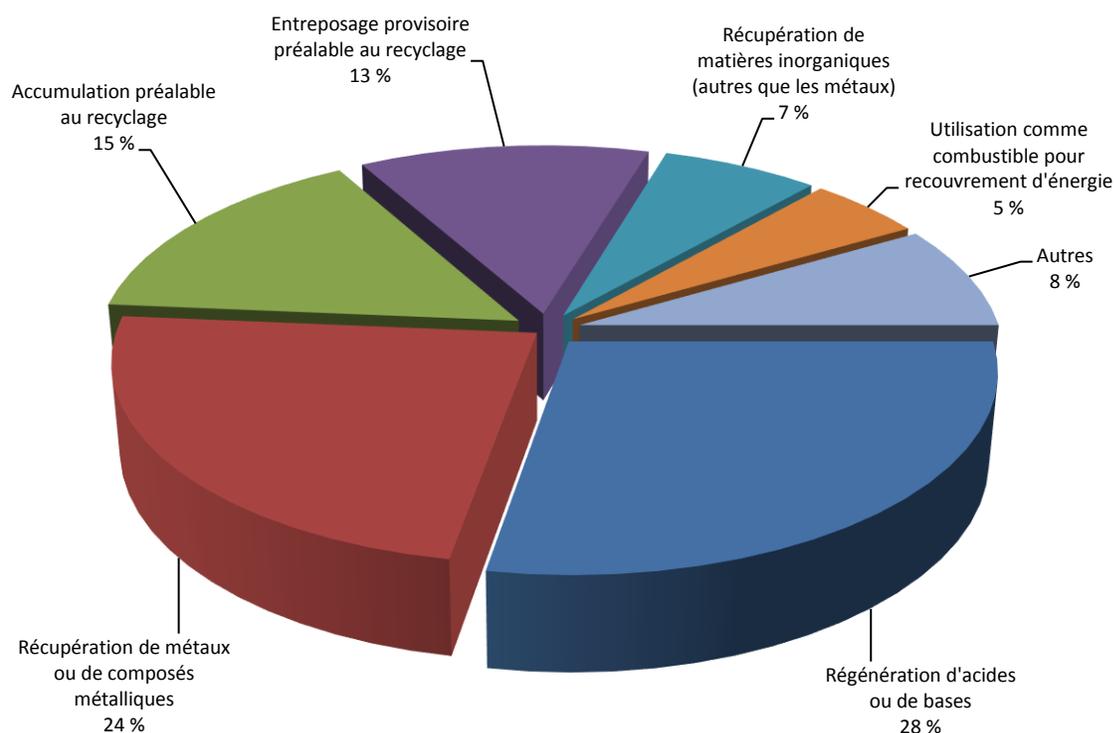


Parmi les matières recyclables dangereuses exportées en 2014, on retrouvait :

- des acides sulfuriques résiduels;
- des déchets de liège et de bois traités;
- des mélanges ou émulsions huile/eau ou hydrocarbure/eau;
- des déchets issus de la fabrication, de la préparation et de l'utilisation de produits chimiques destinés à la préservation du bois;
- des sous-produits de la fabrication de l'aluminium et des batteries au plomb.

La majorité des matières recyclables dangereuses exportées en 2014 ont été envoyées à l'étranger soit : pour la régénération des acides ou des bases (28 %); la récupération des métaux ou des composés métalliques (24 %); pour des opérations d'accumulation (15 %); pour un entreposage temporaire avant le recyclage (13 %); ou pour la récupération de matières organiques (7 %) (Figure 8). La majorité des matières recyclables ayant subi une opération intérimaire ont finalement été utilisées comme combustible dans un système de recouvrement d'énergie.

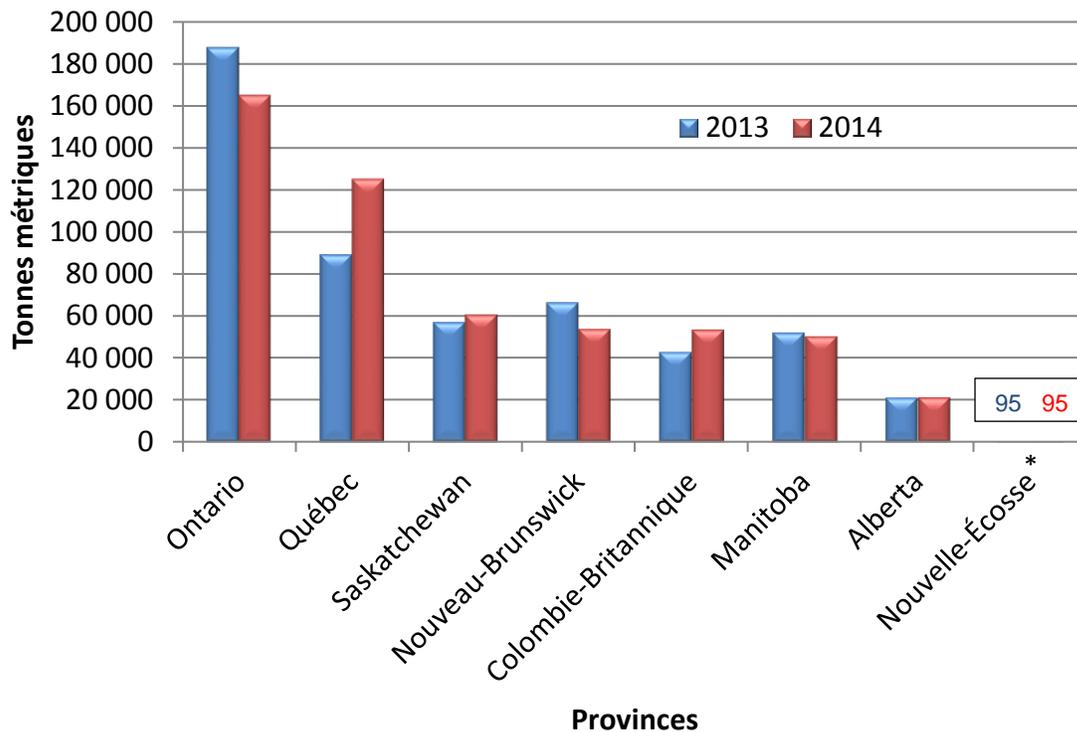
Figure 8 : Exportations canadiennes de matières recyclables dangereuses de 2014 par opération de recyclage



Comme par le passé, près de 98 % de la quantité des déchets dangereux et des matières recyclables dangereuses exportés en 2014 étaient destinés aux États-Unis et par ordre d'importance, les autres exportations étaient destinées à l'Allemagne, au Mexique, à la Belgique et la République de Corée.

Ces exportations provenaient de huit provinces, dont l'Ontario et le Québec représentant respectivement 31 % et 24 % des exportations totales. Aucune exportation de déchets dangereux et de matières recyclables dangereuses n'a été faite à partir de l'Île-du-Prince-Édouard, de Terre-Neuve-et-Labrador ou des trois territoires (Figure 9).

Figure 9 : Comparaison des exportations canadiennes de déchets dangereux et de matières recyclables dangereuses en 2013 et 2014 par province



*Nouvelle-Écosse : 95 et 95 tonnes métriques en 2013 et 2014 respectivement. Ces quantités sont trop petites pour apparaître sur le graphique

3. Transits

En 2014, tous les transits ont été effectués entre des états américains. La quantité de déchets dangereux et de matières recyclables dangereuses transitant par le Canada était de 40 433 tonnes métriques. Il s'agit d'une hausse de 26 % comparativement à l'année 2013 (Figure 1).

De la quantité totale de déchets dangereux et de matières recyclables dangereuses ayant transité au Canada en 2014, 93 % était destinée à des opérations d'élimination tandis que le reste (7%) était destiné à des opérations de recyclage.

Plus de 90 % des déchets dangereux en transit au Canada en 2014 étaient des déchets provenant de la production, la formulation et l'utilisation de biocides et de produits phytopharmaceutiques destinés à l'élimination par incinération ou traitement thermique à terre.

Près de 95 % des quantités de déchets ayant transités par le Canada en 2014 étaient des envois entre l'État de New York et l'État du Michigan. Le reste provenait de l'Alaska avec pour destination des états du nord-ouest des États-Unis.

Pour en savoir davantage, veuillez consulter [le site Web de la Division de la réduction et de la gestion des déchets](#) ou communiquer avec :

Division de la réduction et de la gestion des déchets

Environnement et Changement Climatique Canada

Courriel : ec.dm-md.ec@canada.ca

1-844-524-5295

Pour des renseignements supplémentaires :

Environnement et Changement climatique Canada

Centre de renseignements à la population

7e étage, édifice Fontaine

200, boulevard Sacré-Cœur

Gatineau (Québec) K1A 0H3

Téléphone : 1-800-668-6767 (au Canada seulement) ou 819-997-2800

Courriel : ec.enviroinfo.ec@canada.ca

